

Accusé de réception en préfecture 094-219400488-20190408-2609-2019-BF Date de télétransmission : 12/04/2019 Date de réception préfecture : 12/04/2019

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2609/2019

Objet: Vote du compte administratif 2018

Conseillers en exercice: 27

Présents: 21

Pouvoirs: 4

Absents: 2

Votants: 24

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Fabrice LEVEAU donne pouvoir à Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Martine HARBULOT.

Absents: Florence TORRECILLA, Hakima OULD SLIMANE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21, L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu l'avis de la commission finances en date du 4 avril 2019;

Considérant que le conseil municipal arrête et vote le compte administratif 2018 ; hors de la présence de Madame le Maire ;

Considérant que Jean-Michel CARIGI préside la séance pour le vote du compte administratif ;

Etant précisé que Madame le Maire ne prend pas part au vote.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 16 voix pour, 7 voix contre (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS) et 1 abstention (Alphonse BOYE)

ARTICLE 1 : ARRETE les résultats définitifs suivants :

en euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2018	7 568 451,03	1 361 152,69	8 929 603,72
DONT RATTACHEMENT	61 759,93		61 759,93
RECETTES 2018	8 586 641,78	1 971 686,63	10 558 328,41
DONT RATTACHEMENT	244 232,57		244 232,57
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	1 018 190,75	610 533,94	1 628 724,69
INCORPORATION CDE 2018	28 123,79	0,00	28 123,79
RESULTAT REPORTE 2017	612 678,13	870 025,74	1 482 703,87
RESULTAT CUMULE	1 658 992,67	1 480 559,68	3 139 552,35
RAR DEPENSES		645 861,50	645 861,50
RAR RECETTES		217 963,62	217 963,62
SOLDE RAR		-427 897,88	-427 897,88
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	1 658 992,67	1 052 661,80	2 711 654,47

ARTICLE 2 : VOTE le compte administratif 2018 annexé à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2019

Maire de Marolles-en-Brie